

EQUIPEMENTS SPORTIFS, ESPACES ET SITES DE PRATIQUES : POURQUOI SE FAIRE RECENSER ?

En août 2004, le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MSJSVA) a lancé une opération prioritaire : le recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES).

Ce recensement est accessible à tout un chacun à l'adresse suivante : www.res.jeunesse-sports.gouv.fr/

L'enjeu du RES pour les sports de nature est essentiel. Les commissions départementales des espaces sites et itinéraires (CDES) s'appuient notamment dessus pour définir leurs plans départementaux, et les aides du CNDS pour les aménagements des sites ne seront engagés que pour les sites présents sur le RES. Il est donc

primordial que les sites et espaces de pratique de toutes nos activités y soient présents.

Ce recensement a été engagé par les personnels des Directions Départementales Jeunesse et Sport en interviewant chaque commune, l'une après l'autre.

Outre l'actualisation en continu du RES (toute donnée saisie par la DDJS apparaît dès le lendemain sur le site du RES), à partir de janvier 2009, une procédure d'actualisation et de vérification des données sera engagée. Une aide efficace du mouvement sportif est fortement souhaitée par le Ministère chargé des Sports.

Dans certains départements, de nombreux sites n'ont pas encore été référencés... espérons que cela ne saurait tarder avec cette nouvelle action : raison de plus pour aider les DDJS à compléter ce référentiel des acteurs du sport.

Concrètement, dans chaque D.D.J.S. il y a un correspondant RES. C'est lui et lui seul qui a la capacité de modifier ou d'ajouter une fiche. Nous engageons toutes les structures fédérales à faire remonter au niveau des C.D.V.L. (qui devront être les interlocuteurs auprès des D.D.J.S.) toute modification d'une fiche existante, ou tout ajout de fiche nouvelle.

Sites de kitesurf, de snowkite, de roulage, pentes écoles, bases de treuil, bases de remorqué, atterrissages, décollages, sites de cerf-volant, sites de speed riding ; tous nos sites et espaces de pratique sont concernés.

Pour mettre en œuvre cette réactualisation, c'est simple. Il nous faudra éditer, grâce aux modules de recherche du RES, tous les sites existants sur la base de données pour nos activités, les comparer à l'existant utilisé et proposer les modifications ou les ajouts.

Dans l'immédiat, préparez-vous à être sollicités, nous organiserons cette procédure plus en détail cet automne.

Base de données F.F.V.L. Sites de kite
La commission fédérale pour les sites et espaces de pratiques a engagé la collecte des informations sur les sites de kite. Cette « base de données des sites de kite », ac-

cessible à tous en lecture, n'est accessible en écriture qu'aux présidents de club et aux dirigeants d'école.

Vous la trouverez sur le site Internet de la fédération.

Sa raison principale d'exister est le partage entre toutes et tous des informations essentielles pour aller pratiquer sur un site de kite donné. Localisation, bons plans restau et hébergement, conseils et consignes, les situations de vent idéales, des photos... il y a de la place pour tout.


L'échange des informations que vous possédez localement sur un spot que vous pratiquez régulièrement, (voire que vous gérez) est tout autant un gage de sécurité pour les pratiquants qui viendront y naviguer que de tranquillité pour les pratiquants locaux car ils auront pu consigner sur cette fiche de site l'ensemble des consignes d'utilisation du spot.

Cette « base de données des sites » est un outil collaboratif, au bon vouloir de votre capacité à frapper sur le clavier. Nous ne sommes plus qu'en attente de votre fiche de site, que vous soyez dirigeant d'école de kite ou président de club.

Au fait, si vous traînez les pieds parce que tout vous retombe dessus, vous pouvez, si vous êtes président d'un club, donner cette compétence d'écriture à un des membres de votre club, en lui attribuant la fonction « site kite » sur la page annuaire de votre association.

Allez-y, créez et renseignez les fiches de site. Après six mois d'ouverture, une soixantaine de fiches ont été créées, on est loin d'avoir là tout le potentiel de sites utilisés sur la France métropolitaine et sur les DOM TOM.

Présidents et dirigeants d'écoles de kite, si vous n'avez jamais vu cette base de données, rendez vous à : http://federation.fvfl.fr/structure/1/sites_pratique c'est la page sur laquelle sont compilées toutes les fiches de site créées, sur <http://federation.fvfl.fr/node/1294> vous apprendrez comment créer une fiche de site.

Au fait, vous pourrez créer et renseigner des fiches pour des sites de kitesurf, de snowkite et de roulage, mais aussi signaler les lieux qui seraient praticables et néanmoins interdits. 

EXTRAITS DE L'AGENDA : DEUX RÉUNIONS IMPORTANTES

19 juin, rencontre avec la DIRCAM (Direction de la Circulation Aérienne Militaire). Organisées 2 fois par an ces réunions permettent de faire le point sur les dossiers en cours : Jean-Claude Bénintende (Pdt) et Gérard DELACOTE (expert) y participent dans le cadre du CNFAS. Au programme les ZIT, les ZRT, Gap Valensole, le nouveau RTBA.

03 juillet, réunion au SIA (Service de l'Information Aérienne). Réunion de travail annuelle concernant l'évolution du site web et de la documentation : participation de Gérard DELACOTE.

Point sur les dossiers Défense et Aviation Civile : repères essentiels

L'évolution des ZIT (Zones Interdites Temporaires): ce dispositif visant à protéger les sites sensibles (installations nucléaires et chimiques) après les attentats du 11 septembre, va être pérennisé. Ces zones deviendront donc permanentes. De ce fait elles feront l'objet d'une saisine lors des prochains CCRAGALS. La Défense nous a assuré que nos deux dossiers en cours de demande d'aménagement, en Normandie (La Hague) et Rhône Alpes (Bugey), seront étudiés dans ce cadre. Nous pouvons raisonnablement espérer que des aménagements seront possibles.

Le nouveau RTBA (Réseau Très Basse Altitude) de la Défense, en place depuis le 13 mars, fera l'objet d'une nouvelle information plus visuelle pour permettre plus facilement de repérer les tronçons réellement actifs en complément du message AZBA (activité des zones basse altitude). Il faut rappeler que nous avons obtenu la suppression d'un certain nombre de créneaux de l'après-midi lors des deux années de négociation sur ce dossier.

Gap Valensole : une première réunion bilan aura lieu en septembre à propos des zones d'entraînement de l'aéronavale dans le Sud-Est : nous évoquerons notamment les problèmes d'information des usagers et rappellerons l'importance du respect des délais et des périodes à éviter.

Deux nouveaux protocoles signés avec la Défense :

• **Le premier avec la base aérienne de Luxeuil** via le CDVL de Haute-Saône dans le cadre de la modification des espaces de Luxeuil : l'action a été menée à bien grâce à l'implication des acteurs locaux J.F. Lescafette et Philippe Tisserand et à la volonté très forte des responsables de la base de faire aboutir ce dossier dans les meilleures conditions : un merci tout particulier aux responsables de la base et au Capitaine Blanquer qui fut notre interlocuteur direct.

• **Le deuxième avec la base d'Orange** pour le secteur ardéchois sous la R 55 B : ce dossier plus complexe était en instance depuis un certain temps. Il a pu aboutir grâce, là encore, à l'engagement des acteurs locaux Jean-Pierre Dumas du club Sud Ardèche et Bruno Couteaux de l'école Barbule. Il faut, là aussi, souligner la volonté de la Défense de trouver une solution acceptable pour tous, malgré la complexité de la situation. Espérons à présent que le protocole mis en place permettra à chaque partie de pratiquer ses activités dans de bonnes conditions. Merci tout particulièrement au Capitaine Alasia, notre interlocuteur direct sur ce dossier.

La prolifération des ZRT (Zones réglementées temporaires): les fédérations membres du CNFAS ont alerté la Défense et l'aviation civile sur ce problème qui devient très difficile à gérer pour nos activités, vu le nombre croissant d'événements et/ou d'exercices, de compétitions, qui font l'objet de la mise en place de ZRT qui nous imposent des contraintes énormes, voire nous clouent au sol en certains cas. Une réunion devrait se tenir en septembre avec la DAST sur le sujet. Nous demandons notamment d'être systématiquement sollicités pour avis, comme pour la création d'espaces permanents. De notre côté, il faut être vigilants sur la formulation de nos demandes lors du dépôt de dossiers pour des compétitions d'envergure afin d'éviter autant que possible d'avoir recours à cette solution.

Arrêté vol non habité (drones et aéromodélisme): lors de notre réunion du 18 mars avec la DAST dans le cadre du CNFAS, nous avons de nouveau évoqué les nombreux problèmes posés par cet arrêté d'octobre 2007 qui ne nous semble pas adapté pour les activités d'aéromodélisme notamment (exigence de ségrégation totale). De nouvelles propositions d'aménagement devraient être étudiées prochainement avant que les dossiers soient représentés en CCRAGALS.

Nous avons néanmoins déjà obtenu certains assouplissements pour la cohabitation de nos deux activités. Espérons que le bon sens finira par l'emporter !

Nouveautés côté SIA (Service de l'Information Aéronautique): nous entretenons des relations suivies avec le SIA en leur faisant notamment part très régulièrement de nos difficultés pour accéder à l'information aéronautique utile à nos activités et à nos besoins de cartes adaptées à notre échelle de vol.

Evolution du site web : d'importants travaux sont en cours pour améliorer l'ergonomie du site.

D'ores et déjà on peut trier plus facilement les SUP AIP par différents choix, la maquette pour la visualisation du RTBA (voir plus haut) est pratiquement finalisée, et d'autres possibilités de tris seront possibles prochainement.

Deux nouvelles cartes au 1/250 000 seront également disponibles en 2009 : Toulouse Midi-Pyrénées au printemps, et Nord-Est en cours d'année. Cela montre une fois de plus l'importance de ne jamais baisser les bras, il s'agit d'une demande que nous formulons sans relâche depuis 3 ans.

Parcs Nationaux : nouveaux décrets. À l'heure de parution de ce VP, toutes les enquêtes publiques auront été bouclées. Nous avons formulé auprès des Présidents des commissions d'enquête et des Directeurs de Parcs, via le canal fédéral et le réseau des référents régionaux des CDVL et/ou des Ligues, nos demandes spécifiques conformément aux accords avec le ministère de l'écologie. L'étape suivante sera la rédaction des chartes qui constituent, pour chacun des Parcs, le document opérationnel : nous entreprenons ainsi dans la phase pratique de ce vaste dossier. Pour mémoire, notre but est d'obtenir un certain nombre d'aménagements pour la pratique de nos activités en certains secteurs de ces territoires qui demeurent des milieux sensibles et pour une grande partie très difficiles et réservés à des pilotes très expérimentés du fait de leurs configurations géomorphologiques. Pour l'heure, la réglementation actuelle demeure, il est impératif de s'en souvenir afin de ne pas compromettre les relations tissées avec chaque entité.

Gérard DELACOTE 

EN BREF

Extrait de la décision relative à Mr ...

Selon le procès-verbal établi par le médecin préleveur assermenté, Mr ... se serait soustrait au contrôle antidopage auquel il devait se soumettre le 27 octobre 2007, à St Gilles Croix de Vie (Vendée), lors du Championnat de France "Freestyle" de kitesurf.

Les instances disciplinaires compétentes en matière de dopage de la fédération française de vol libre n'ayant pas statué dans les délais qui leurs étaient impartis par les dispositions de l'article L.232-21 du code du sport, l'Agence française de lutte contre le dopage a été saisie d'office sur le fondement des dispositions du 2° de l'article L.232-22 du code du sport.

Par décision du 15 mai 2008, l'Agence française de lutte contre le dopage a décidé de laxer M... NB la décision a été notifiée par lettre recommandée au sportif le 22 mai 2008, ce dernier ayant accusé réception de ce courrier le 28 mai 2008.